

Extrait des délibérations
Séance du Conseil Municipal du 13 mars 2023
=====

Date d'envoi de la convocation : 06/03/2023
Date d'affichage de l'ordre du jour : 06/03/2023

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

Secrétaire de séance : Alain LECHEVALIER

Le treize mars deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, Mme Aurélie LEPREVOST, M. Philippe TARDIF, M. Michel PACILLY, M. Charles DAVY, M. Alexandre GOSSELIN.

Absents : Mme Amélie BLANCHEMAIN (a donné pouvoir à Aurélie LEPREVOST), Mme Marie-Hélène GAULTIER (a donné pouvoir à Sylvie CAILLOT), M. Edouard MABIRE (a donné pouvoir à Michèle SONILHAC), M. Guy FEUARDANT, M. Yves-Marie DROUET

07/13.03.2023 – Avis enquête publique – dragage du port et du chenal de Barneville-Carteret/ travaux de rechargement en sable de 5 plages

Le Conseil Municipal des Moitiers d'Allonne,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SPL de la Manche pour le dragage du port départemental et du chenal de Barneville-Carteret et les travaux de rechargement en sable de cinq plages ;

Considérant l'invitation du Préfet de la Manche en date du 26 janvier 2023 à émettre un avis sur ce projet,

Considérant le débat au sein du Conseil Municipal et ce qui suit :

Le port de Carteret est un équipement public indispensable à la vie économique de la Côte des Isles. Outre la marina, c'est aussi un port d'embarquement pour les Isles Anglo - Normandes et surtout un port de pêche utilisé aujourd'hui par 16 embarquements professionnels. Les quais, les zones de travail et la cale pour la débarque quotidienne permettent à une cinquantaine de personnes de travailler tout au long des douze mois de l'année. Quand on sait qu'une personne embarquée fait travailler 3 personnes à terre (mareyeurs, transporteurs, mécaniciens, poissonniers...), c'est un total de près de 200 personnes qui travaillent dans la région grâce à cet équipement. La pêche est ainsi un des secteurs d'activité les plus importants sur la côte des Isles et la grande majorité des pêcheurs concernés habitent la commune des Moitiers d'Allonne. C'est pourquoi, nous attachons une importance toute particulière à la pérennité de ce port.

Si le projet de désensablement du chenal d'accès, tel qu'il est décrit ne nous pose pas de souci, la méthode prévue pour évacuer les vases des marinas ne nous convient pas. Le rejet en mer de 60.000 m3 juste au bout du cap à marée descendante, est inacceptable pour la commune des Moitiers d'Allonne.

Une note technique de 2011 prévoyait la nécessité de draguer et de stocker 16.000m3 sur les terrains Drouet. Ces Boues, après ressuyage, devaient être utilisées notamment pour l'agriculture.

10 ans après, une nouvelle étude nous dit qu'il s'agira en fait de 4 fois plus de vase à évacuer en mer ! De toute évidence, ces sédiments termineront leur trajet sur les rochers du RIT au large d'Hatainville et du

PERRON, les plages d'HATAINVILLE jusqu'au ROZEL et dans les réserves des pêcheurs sous le Cap, comme ce fut le cas lorsque les algues en décomposition dans le chenal avaient été évacuées avec la chenillette à marée descendante.

Il y a quelques années, cette zone des rochers du RIT avait été identifiée comme zone d'une pureté rare par l'université de Caen afin d'y mener des expérimentations de reproduction d'huîtres et autres faunes marine locale, cette zone n'a pas été étudiée dans le dossier IDRA soumis à cette enquête publique. Et pourtant, de toute évidence les effets seront dramatiques pour la faune et la flore marine et par voie de conséquence pour les pêcheurs professionnels, pour les pêcheurs à pied, et même pour les plaisanciers habitués des lieux pour leurs parties de pêche.

Soucieux de protéger l'avenir des pêcheurs des Moitiers d'Allonne et la biodiversité sur le plateau des rochers du RIT ;

Après avoir pris connaissance des pièces de l'enquête publique en cours,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis défavorable à ce projet, si le désensablement est indispensable, c'est le lieu du rejet qui pose problème.

DONNE pouvoir au Maire pour la suite donner à cette décision,

CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération au Préfet de la Manche.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Aux Moitiers d'Allonne, 14 mars 2023
Le Maire, Michèle SONILHAC



Accusé de réception en préfecture
050-215003326-20230313-DEL0713032023-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023